

**Rapports du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Association CROISSANCE**  
45, route de Saint Père en Retz  
44210 PORNIC

**SOLIS NANTES**

**Stéphane de Guerny**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

3, rue Edouard Nignon  
CS 97216  
44372 NANTES CEDEX 3

Tél : 02.51.13.22.13 - Fax : 02.51.13.22.19



**Association – CROISSANCE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013**



## **Sommaire**

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

<b>Rapport du Commissaire aux Comptes</b> <b>Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013</b>	<b>2</b>
<b>Comptes Annuels au 31 décembre 2013</b>	
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	8

**Association CROISSANCE**  
Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association CROISSANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 avril 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les recettes de votre Association sont constituées de subventions et de participations facturées aux familles et à la Caisse d'Allocations Familiales.

Nos travaux ont notamment consisté à s'assurer de la réalité des subventions perçues, du respect du principe de séparation des exercices et à apprécier les procédures en vigueur pour évaluer les participations facturées aux familles.

Nous avons également apporté une attention particulière à l'évaluation des participations de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des conventions conclues avec cette dernière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Nantes, le 14 mai 2014  
Le Commissaire aux Comptes



SOLIS NANTES  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
Représentée par Stéphane de Guerny





# **BILAN**

## **Au 31 décembre 2013**

ACTIF				PASSIF			
	BRUT	AMORTISS.	NET	2013	2012	2013	2012
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				8 487,72	9 073,17	112 220,33	125 790,43
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
215 000 Inst. Techniques sur sol propre	20 631,34	13 528,94	8 487,72			100 227,33	
218 300 Matériel et outillage	13 536,15	8 520,18	5 015,97			6 979,72	
218 400 Matériel de bureau et informatique	3 537,50	1 451,07	2 086,43			8 000,00	
	3 557,69	3 557,69	-			90 708,57	
	5 009,21	3 623,69	1 385,32			5 460,96	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>							
Total Immobilisations	20 631,34	13 528,94	8 487,72				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				185 305,52	194 614,84	80 010,30	77 903,56
<b>Créances</b>							
411 000 Familles factures dues			57 792,32			11 039,93	
416 000 Usagers douteux			7 356,18			6 960,50	
422 000 Comité d'établissement			256,56			4 079,43	
437 500 CAF & CMAF à recevoir			9,33				
437 510 Msa à recevoir			44 490,06			700,00	
437 820 U Chorum			587,43			700,00	
466 702 Produits à recevoir			604,86				
			4 487,88			68 270,37	
<b>Disponibilités</b>						103,31	
511 000 Valeur d'encaissement			127 513,20			29 163,60	
512 100 Compte courant - Caisse d'Epargne			1 553,96			11 511,00	
512 200 Livret A - Caisse d'Epargne			2 423,32			7 397,00	
512 210 Livret CLS - Associats			77 619,89			1 469,87	
512 300 Caisse d'Epargne - Social			42 943,68			10 048,76	
531 100 Caisse "la Toupie"			3 135,61			6 187,00	
			238,74			1 075,63	
<b>COMPTE DE REGULARISATIONS</b>				81,39	981,31	1 544,00	1 175,33
466 000 Charges constatées d'avance			81,39			1 544,00	
<b>TOTAL</b>				<b>193 874,63</b>	<b>204 669,32</b>	<b>193 874,63</b>	<b>204 669,32</b>

# **COMPTE DE RÉSULTAT**

## **Au 31 décembre 2013**

## Croissance - Pornic

CHARGES	2013	2012	PRODUITS	2013	2012
ACHATS	29 428,40	26 463,18	PRESTATIONS DE SERVICE	243 191,74	256 477,38
AUTRES CHARGES EXTERNES	57 954,25	53 551,16	SUBVENTIONS	244 860,00	254 057,00
IMPOTS ET TAXES	23 948,00	23 272,26	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 459,77	4 509,96
CHARGES DE PERSONNEL	409 355,98	412 577,16	REPRISE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 585,00	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 637,08	2 315,84	PRODUITS EN TRANSFERT DE CHARGES	19 991,55	13 022,55
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et PROVISIONS	2 953,54	3 498,58			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	334,00	321,00			
CHARGES D'EXPLOITATION	526 611,25	521 999,18	PRODUITS D'EXPLOITATION	520 088,06	528 066,89
Résultat d'exploitation - EXCEDENT	-	6 067,71	Résultat d'exploitation - DEFICIT	6 523,19	-
CHARGES FINANCIERES	-	-	PRODUITS FINANCIERS	2 576,28	3 059,25
Résultat financier - EXCEDENT	2 576,28	3 059,25	Résultat financier - DEFICIT	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 702,21	38,15	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 188,16	4 145,31
Résultat exceptionnel - EXCEDENT	-	4 107,16	Résultat exceptionnel - DEFICIT	1 514,05	-
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>529 313,46</b>	<b>522 037,33</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>523 852,50</b>	<b>535 271,45</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>-</b>	<b>13 234,12</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT</b>	<b>5 460,96</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>529 313,46</b>	<b>535 271,45</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>529 313,46</b>	<b>535 271,45</b>

**ANNEXES AU COMPTE ANNUEL  
Au 31 décembre 2013**

L'exercice comptable de l'Association a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2013. Le Bilan dont le total est de 193 874.63 € et le Compte de Résultat dont le total est de 529 313.46 € font apparaître un déficit de 5 460.96€.

Le résultat comptable se ventile ainsi :

- Résultat d'exploitation - 6 523.19 €
- Résultat financier + 2 576.28 €
- Résultat exceptionnel - 1 514.05 €

Les notes et états présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Pour simplifier ce document, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

## **ANNEXE 1 : Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels, clos au 31.12.2013, ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations.

Les comptes ont été arrêtés dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité des activités de l'Association.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi ils ne perturbent pas à la lecture les charges et les produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Immobilisations incorporelles :**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets et droits similaires (logiciels) 2 ans

### **Immobilisations corporelles :**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'Association a retenu pour l'amortissement de ses immobilisations

- La durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation, pour les immobilisations non décomposables à l'origine.
- La méthode par composant et prise en compte de la valeur résiduelle, dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- matériel de bureau et informatique 2 et 5 ans
- matériel et outillage 3 et 5 ans
- mobilier 3 à 5 ans

**Créances :**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Subventions d'investissement :**

Elles sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Lorsque plusieurs biens sont financés par une même subvention, la subvention est répartie sur chaque investissement.

**ANNEXE 2 : Informations sur les faits caractéristiques de l'exercice**

Néant

**ANNEXE 3 : Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation**

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent à 1383.30 heures au 31 décembre 2013.

**ANNEXE 4 : Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunérations globales : 56 793.32 €
- Avantage en nature : Néant

**ANNEXE 5 : Méthode de valorisation et la nature des contributions volontaires**

- Pas de contributions volontaires.

**ANNEXE 6 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements**

Situation des mouvements	Valeur brute	Augmentations	Diminutions	Valeur brute
Rubriques	au 31/12/2012			au 31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. Techniques sur sol propre	12 010,08	1 526,07		13 536,15
Matériel et outillage	1 824,95	2 218,45	505,90	3 537,50
Matériel de bureau et informatique	4 624,22		1 066,53	3 557,69
Mobilier	4 813,21	196,00		5 009,21
<b>TOTAUX</b>	<b>23 272,46</b>	<b>3 940,52</b>	<b>1 572,43</b>	<b>25 640,55</b>

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

Situation des mouvements	Montant des amortissements cumulés au	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Montant des amortissements cumulés au
Rubriques	31/12/2012			31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. Techniques sur sol propre	7 033,82	1 486,36		8 520,18
Matériel et outillage	991,96	459,11		1 451,07
Matériel de bureau et informatique	3 013,93	543,76		3 557,69
Mobilier	3 159,58	464,31		3 623,89
<b>TOTAUX</b>	<b>14 199,29</b>	<b>2 953,54</b>	<b>-</b>	<b>17 152,83</b>



**ANNEXE 7 : Etat des créances et des dettes par échéances****TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Créances</b>			
Familles factures dues	7 356,18	7 356,18	
Usagers douteux	256,56	256,56	
Comité d'établissement	9,33	9,33	
CAF & CMAF à recevoir	44 490,08	44 490,08	
Msa à recevoir	587,43	587,43	
IJ Chorum	604,86	604,86	
Produits à recevoir	4 487,88	4 487,88	
<b>TOTAL</b>	<b>57 792,32</b>	<b>57 792,32</b>	

**TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>DETTES</b>			
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
Fournisseurs	6 960,50	6 960,50	
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 079,43	4 079,43	
<b>Avances et acomptes reçus</b>			
Usagers - cautions	700,00	700,00	
<b>Dettes sociales</b>			
Personnel - rémunérations dues	103,31	103,31	
Comité d'établissement	-	-	
Personnel congés à payer et H/complémentaires	29 163,80	29 163,80	
Urssaf	11 511,00	11 511,00	
UGRR (Retraite)	7 397,00	7 397,00	
Chorum - Prévoyance	1 469,87	1 469,87	
Charges sociales sur congés payés et H/complémentaires	10 048,76	10 048,76	
Taxe sur les salaires	6 187,00	6 187,00	
Gestion du Fonds Paritarisme	1 075,63	1 075,63	
Impôts sur intérêts du livret	334,00	334,00	
Uniformation	980,00	980,00	
<b>TOTAL</b>	<b>80 010,30</b>	<b>80 010,30</b>	

**ANNEXE 8 : Tableau des subventions d'investissement****TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Années	Organisme financeurs	Subventions reçues				Reste à amortir
		Objet du financement	Montant	Sur exercices antérieurs	Dotations 2013	
2005	CAF	Meuble Toupie jaune	1 379,00	1 379,00		-
2005	CAF	Wesco	226,00	226,00		-
		<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>1 605,00</b>	<b>1 605,00</b>	-	<b>1 605,00</b>
2006	CAF	Réfrigérateur + Climatiseur	299,00	299,00		-
		<b>Total au 31/12/2006</b>	<b>299,00</b>	<b>299,00</b>	-	<b>299,00</b>
2007	CAF	Jeux extérieurs	1 109,00	1 084,64	24,36	-
2007	CAF	Wesco	17,00	17,00	-	-
		<b>Total au 31/12/2007</b>	<b>1 126,00</b>	<b>1 101,64</b>	<b>24,36</b>	<b>1 126,00</b>
2008	CAF	Lave Linge	352,50	352,50	-	-
		<b>Total au 31/12/2008</b>	<b>352,50</b>	<b>352,50</b>	-	<b>352,50</b>
2009	CAF	Sèche linge (sortie courant 2012)				
2009	CAF	Ecran d'ordinateur	115,00	115,00		-
		<b>Total au 31/12/2009</b>	<b>115,00</b>	<b>115,00</b>	-	<b>115,00</b>
2010	CAF	Kiosque	1 036,00	892,02	143,98	-
2010	CAF	Logiciel	469,43	339,00	130,43	-
2010	CAF	Ordinateur	506,90	366,06	140,84	-
2010	CAF	Aspirateur	110,57	89,06	21,51	-
2010	CAF	Chaises	283,50	220,48	63,02	-
		<b>Total au 31/12/2010</b>	<b>2 406,40</b>	<b>1 906,62</b>	<b>499,78</b>	<b>2 406,40</b>
		<b>CUMUL TOTAL</b>	<b>5 903,90</b>	<b>5 379,76</b>	<b>524,14</b>	<b>5 903,90</b>

**ANNEXE 9 : Détail des comptes de régularisation****PRODUIT A RECEVOIR**

CAF	43 929,89
CMAF	560,19
MSA	587,43
Rembt Uniformation	4 368,18
IJ chorum	119,70
<b>Total</b>	<b><u>49 565,39</u></b>

**FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES**

Honoraire Commissaire aux Comptes	1 578,72
AR44 assistance comptable	904,52
Publication des comptes	50,00
Véolia distribution eau	655,86
Véolia assainissement	860,08
Sacem	30,25
<b>Total</b>	<b><u>4 079,43</u></b>

**PERSONNEL CHARGES A PAYER**

Congés payés et H/complémentaires dus au 31/12/2013	29 163,80
<b>Total</b>	<b><u>29 163,80</u></b>

**ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER**

Charges sociales sur congés à payer et H/complémentaires	10 048,76
<b>Total</b>	<b><u>10 048,76</u></b>

**ANNEXE 10 : Détail des charges et produits exceptionnels****Charges exceptionnelles****Sur exercices antérieurs**

Uniformation 2011	236,00
Uniformation 2012	136,81
CAF indu 2011	654,67
CAF PSU 2012	15,68
Animation rurale 44	86,62
Régularisation immobilisation	1 572,43
<b>Total</b>	<b><u>2 702,21</u></b>

**Produits exceptionnels****Sur exercices antérieurs**

Participation familles	39,92
Subvention La Plaine sur Mer 2012	600,00
MSA régul provision 2012	13,32
CMAF prestations 2012	10,78
<b>Total</b>	<b><u>664,02</u></b>

**Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat**

Exercice 2013	524,14
<b>Total</b>	<b><u>524,14</u></b>

**ANNEXE 11 : Détail des transferts de charges****transfert de charges d'exploitation**

Uniformation	9 066,90
IJ Chorum prévoyance	10 924,65
<b>Total</b>	<b><u>19 991,55</u></b>

**Association – CROISSANCE**  
Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport spécial du commissaire aux comptes**  
**sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013**



**Association CROISSANCE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes**  
**sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association CROISSANCE, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et le bien-fondé **ni à rechercher l'existence d'autres conventions**. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**I. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il nous été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce

**II. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nantes, le 14 mai 2014  
Le Commissaire aux Comptes



SOLIS NANTES

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
Représentée par Stéphane de Guerny

